

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
D'INDRE-ET-LOIRE**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Du 1^{er} JUILLET AU 30 SEPTEMBRE 2020

2020

République Française

**Juillet
Août
Septembre**

SOMMAIRE

Service de l'Administration Générale

SOMMAIRE

N°	DELIBERATIONS	Pages
BUREAU DU 23 SEPTEMBRE 2020		
1	Autorisation du président à ester en justice	6
2	Convention avec le centre de remise en forme BURPEES	6
3	Convention d'assistance des trains en détresse	6
4	Convention avec l'observatoire de l'économie et des territoires	6
5	Conventions de partenariat avec les communes de Château la Vallière et Savigné sur Lathan	6
6	Convention utilisation des installations sportives de Château la Vallière	6
7	Convention d'assistance en secours spéléologique sur le 37	7
8	AOO - fourniture de carburants et produits associés pour le SDIS 37 - 3 lots	7
9	AOO - nettoyage des locaux des bâtiments du SDIS - 5 lots	7
10	AOO - fourniture et livraison de pneumatiques et services associés pour les VRTT - 2 lots	7
11	AOO - entretien maintenance et dépannage des installations techniques dans les CS et bâtiments-3 lots	8
12	Renouvellement convention pour la vente de véhicules et matériels réformés par un commissaire-priseur	8
13	Ventes n° 1 de 2020 de véhicules et équipements	8
14	Proposition de vente n° 1 de 2020	8
15	Acceptation d'un don de 150 euros	8
16	Modification des modalités de prise en charge des frais de déplacement	9
17	Convention de mise à disposition de moyens entre le SDIS 37 et le syndicat CGT du SDIS 37	9
18	Avenant n° 1 à la convention financière d'adhésion au groupement de commandes avec le SDIS 49	9
19	Adhésion à la centrale d'achat de la DAPSA	9

DOSSIER N° 1

AUTORISATION AU PRESIDENT D'ESTER EN JUSTICE AU NOM DU SDIS 37

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à ester en justice devant le Tribunal de Grande Instance de Tours pour une agression envers un sapeur-pompier survenue lors d'une intervention du 3 juin 2020.

Les membres du Bureau valident la désignation de Maître CEBRON DE LISLE pour représenter les intérêts du SDIS et Maître Eve-Elisabeth CAMBUZAT pour ceux du sapeur-pompier agressé.

DOSSIER N° 2

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE DE REMISE EN FORME BURPEES

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à signer la convention de partenariat entre le SDIS37 et BURPEES.

DOSSIER N° 3

CONVENTION D'ASSISTANCE DES TRAINS EN DETRESSE DANS LE DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE ENTRE LA PREFECTURE, SNCF MOBILITES, LE SDIS 37, LA DELEGATION TERRITORIALE DE LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE, LE COMITE DEPARTEMENTAL DE LA FEDERATION FRANÇAISE DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME ET L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE PROTECTION CIVILE D'INDRE-ET-LOIRE

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à signer la convention d'assistance des trains en détresse dans le département d'Indre-et-Loire entre la préfecture, SNCF mobilités, le SDIS 37, la délégation territoriale de la Croix-Rouge française, le comité départemental de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme et l'association départementale de protection civile d'Indre-et-Loire.

DOSSIER N° 4

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BIENS IMMATERIELS ENTRE LE SDIS 37 ET L'OBSERVATOIRE DE L'ECONOMIE ET DES TERRITOIRES

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent :

- *l'adhésion du SDIS 37 à l'Observatoire de l'Economie et des Territoires dont la cotisation annuelle 2020 s'élève à 700 euros ;*
- *le président du conseil d'administration à signer la convention de mise à disposition de biens immatériels entre le SDIS 37 et l'Observatoire de l'Economie et des Territoires.*

DOSSIER N° 5

CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES DE CHATEAU-LA-VALLIERE ET SAVIGNE-SUR-LATHAN

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à signer la convention pour les prestations dites de proximité avec les communes de CHATEAU-LA-VALLIERE et SAVIGNE-SUR-LATHAN.

DOSSIER N° 6

CONVENTION D'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA COMMUNE DE CHATEAU-LA-VALLIERE

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à signer la convention d'utilisation du gymnase communal avec la commune de CHATEAU-LA-VALLIERE.

DOSSIER N° 7

**CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET FINANCIERE EN SECOURS SPELEOLOGIQUE
SUR LE DEPARTEMENT D'INDRE- ET-LOIRE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à signer la convention d'assistance technique et financière avec le comité départemental de spéléologie d'Indre-et-Loire.

DOSSIER N° 8

**A.O.O. « FOURNITURES DE CARBURANTS ET PRODUITS ASSOCIES
POUR LE SDIS 37 » – 3 lots**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à signer :

- tous les documents relatifs à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des accords-cadres pour la fourniture de carburant pour l'ensemble de ses sites :

- lot n°1 : approvisionnement de carburants à la pompe et produits associés pour les véhicules et engins du SDIS 37
- lot n°2 : approvisionnement en carburants dans les stations-services de proximité et produits associés pour l'ensemble des centres d'intervention de secours d'Indre-et-Loire
- lot n°3 : fourniture et livraison en vrac de gazole et de fuel domestique.

- ainsi que toute décision concernant leurs avenants

DOSSIER N° 9

A.O.O. « NETTOYAGE DES LOCAUX DES BATIMENTS DU SDIS » – 5 lots

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à signer :

- tous les documents relatifs à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des accords-cadres pour le nettoyage des locaux pour l'ensemble de ses sites :

- Lot n°1 : Direction Départementale (bâtiments techniques et administratifs)
- Lot n°2 : Centre de Formation (CEFOR)
- Lot n°3 : Groupement Nord
- Lot n°4 : Groupement Ouest
- Lot n°5 : Groupement Sud

- ainsi que toute décision concernant leurs avenants

DOSSIER N° 10

**A.O.O. « FOURNITURE ET LIVRAISON DE PNEUMATIQUES ET SERVICES ASSOCIES
POUR LES VEHICULES ROUTIERS ET TOUT TERRAIN » - 2 lots**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à signer :

- tous les documents relatifs à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des accords-cadres: pour la fourniture et la livraison de pneumatiques et services associés pour ses véhicules routiers et tout terrain :

- Lot n°1 : Fournitures et livraison de pneumatiques et services associés pour les véhicules routiers et tout terrain de moins de 3,5 tonnes

Seuil minimum annuel H.T.	4 000,00 €
Seuil maximum annuel H.T.	20 000,00 €

- Lot n°2 : Fournitures et livraison de pneumatiques et services associés pour les véhicules routiers et tout terrain de plus de 3,5 tonnes

Seuil minimum annuel H.T.	4 000,00 €
Seuil maximum annuel H.T.	35 000,00 €

- ainsi que toute décision concernant leurs avenants

DOSSIER N° 11**A.O.O. « ENTRETIEN, MAINTENANCE ET DEPANNAGE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DANS LES CENTRES DE SECOURS ET BATIMENTS » – 3 LOTS**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à signer :

- tous les documents relatifs à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des accords-cadres: pour l'entretien, la maintenance et le dépannage des installations techniques dans ses centres de secours et ses bâtiments :

- o Lot n°1 : Groupement NORD

Seuil maximum annuel H.T.	90 000,00 €
---------------------------	-------------

- o Lot n°2 : Groupement SUD

Seuil maximum annuel H.T.	45 000,00 €
---------------------------	-------------

- o Lot n°3 : Groupement OUEST

Seuil maximum annuel H.T.	45 000,00 €
---------------------------	-------------

- ainsi que toute décision concernant leurs avenants

DOSSIER N° 12**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR LA VENTE DE VEHICULES ET MATERIELS REFORMES PAR UN COMMISSAIRE PRISEUR – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à signer la convention confiant la vente aux enchères publiques des véhicules et matériels réformés du SDIS à la société ALCOPA AUCTION.

DOSSIER N° 13**VENTES N°1 DE 2020 DE VEHICULES ET EQUIPEMENTS**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, actent la vente pour 64 751 € des 28 véhicules et leurs équipements dont la liste figure en annexe.

La valeur d'acquisition (VA), l'amortissement cumulé et la valeur nette comptable (VNC) au 31/12/2020, des biens vendus, s'élèvent aux sommes suivantes :

ARTICLE	Valeur d'acquisition	Annuité	Amortissement opéré au 31/12/2020	VNC au 31/12/2020	Prix de vente	Plus/Moins value
S/total article 21561	1 116 045,38 €	23 442,25 €	1 098 946,62 €	17 098,76 €	64 751,00 €	47 652,24 €
TOTAL	1 116 045,38 €	23 442,25 €	1 098 946,62 €	17 098,76 €	64 751,00 €	47 652,24 €

DOSSIER N° 14**PROPOSITION DE VENTE N°1 (VEHICULES ET EQUIPEMENTS) de 2020**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, d'accepter la proposition de vente des véhicules dont la liste est ci-après annexée, organisée par la Sté ALCOPA AUCTION, ainsi que leur sortie de l'inventaire de l'établissement.

DOSSIER N° 15**ACCEPTATION D'UN DON DE 150 €**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- acceptent le don d'un montant de 150 € de Madame et Monsieur MONNIN
- imputent la présente recette au chapitre 77 « Produits exceptionnels », article 7713 « Libéralités reçues ».
- autorisent le président du conseil d'administration à signer tous les documents relatifs à ce don.

DOSSIER N° 16

**MODIFICATION DES MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS
DE DEPLACEMENT (FRAIS DE REPAS)**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- décident, pour les déplacements effectués par les agents du SDIS d'Indre-et-Loire ouvrant droit au versement d'une indemnité de mission, de déroger au principe du remboursement forfaitaire des frais de repas ;

- de fixer le remboursement, sur production des justificatifs de paiement, au montant des frais réellement engagés dans la limite du taux défini par l'article par le décret du 3 juillet 2006 qui a été fixé, à compter du 1er janvier 2020, à 17,5 € par décret du 11 octobre 2019.

DOSSIER N° 17

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS ENTRE LE SDIS 37
ET LE SYNDICAT CGT DU SDIS37**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à signer la convention de mise à disposition de moyens entre le SDIS 37 et le syndicat CGT des personnels actifs et retraités du SDIS 37

DOSSIER N° 18

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION FINANCIERE D'ADHESION
AU GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIF A LA FOURNITURE DE PRODUITS,
MAINTENANCE ET AUTRES PRESTATIONS LIEES AUX SYSTEMES DE GESTION
OPERATIONNELLE AVEC LE SDIS 49**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à signer l'avenant n° 1 à la convention financière d'adhésion au groupement de commande relatif à la fourniture de produits, maintenance et autres prestations liées aux systèmes de gestion opérationnelle, entre le SDIS 37 et le SDIS 49.

DOSSIER N° 19

**ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DE LA DAPSA
(DIRECTION DES APPROVISIONNEMENTS EN PRODUITS DE SANTE DES ARMEES)**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

*- approuvent l'adhésion du SDIS 37 à la centrale d'achat de la DAPSA ;
- acceptent les termes de la convention de mise à disposition ci-après annexée ;
- autorisent le président du conseil d'administration à signer les documents valant signature de l'adhésion à la DAPSA et les conventions relatives aux marchés et accords-cadres nécessaires à la satisfaction des besoins du SDIS 37.*

Tous droits de reproduction réservés

Pour copie conforme :

Le Directeur de l'Administration et des Finances

SIGNE

Bruno CHANTEAU

Tous les actes publiés au présent recueil ont fait l'objet d'un accusé de réception attestant de la date de leur transmission au représentant de l'Etat.

Recueil publié le 18 septembre 2020
